prime alléchante; elle peut donner tout aussi facilement le nom et l'adresse des commerçants qui pour cette fête, mettent en vente bannières, tentures, croix, cierges, etc., tout ce qui pourra être utile pour une indispensable décoration; les prêtres et les bonnes sœurs peuvent courir à travers les ateliers et jusque dans les maisons ouvrières faire leur propagande. Toutes ces démarches toutes ces manœuvres, ne feront pas perdre de vue que le clergé n'a pas le droit de s'intéresser à la mémoire de Jeanne d'Arc, lui qui a attendu quatre longs siècles avant d'essayer de la réhabiliter.

Vous avez beau faire, ô prêtres ! le peuple voit très bien que, si vous organisez des cérémonies en l'honneur de la jeune Lorraine, c'est parce que vous avez un but, parce que vous voulez, à l'église déjà bien souillée et bien délaissée, refaire une virginité pour elle, parce que vous voulez ressaisir ce pouvoir qui s'échappe de vos mains et que vous n'avez conservé jusqu'à ce jour, que grâce à l'ignorance des masses.

Pour attirer la foule qui s'éloigne de vous pour remplir vos églises de plus en plus désertées, pour que l'attention se fixe à nouveau sur vous, il vous fallait une grosse caisse, quelque chose qui fasse du bruit et qui trompe les travailleurs. Vous avez choisi Jeanne d'Arc : Votre choix est mauvais ; la lumières vous manquait pour voir juste.

M. Dron et les Grévistes

Qui aurait cru que M. Dron, député pro[illegible]oire de Tourcoing, aurait été sur le point de s'occuper des grévistes de la rue du Midi ?

C'est pourtant exact.

L'Avenir désirant faire à son député une petite réclame dont il a bien besoin, avait trouvé bon d'enrôler quelques grévistes et de leur faire comprendre qu'ils pouvaient s'adresser à M. Dron, s'ils voulaient tenir satisfaction.

Le correspondant de l'Avenir fit même une lettre de recommandation, et les grévistes partirent à la recherche du député de Tourcoing.

On nous rapporte que, piqués de curiosité, les grévistes l'ouvrirent et la déchirèrent, refusant de la porter à son adresse.

C'est égal, M. Dron a perdu une bonne journée. Quant aux grévistes ils ont gagné l'estime de tous les braves gens qui ont horreur des opportunistes.

Accident du travail. — Le « Journal de Roubaix » voit souvent les choses en rose. Pour s'en assurer, il suffit de lire dans sa chronique de Tourcoing, les quelques lignes consacrées à l'accident survenu à un aide-feutrier, Gustave Rose, âgé de 16 ans, travaillant chez MM. Masurel frères, rue de Gand, 289.

Après avoir dit que ce jeune homme a eu la main prise entre deux cylindres, en passant des échantillons au gril, ce journal ajoute que d'après le docteur Bernard l'écrasement des deux premières phalanges de l'index, nécessiteront une incapacité de travail de 15 jours.

A qui fera-t-on croire que l'écrasement d'un doigt presque entier ne sera plus visible au bout de 15 jours et que le blessé pourra s'en servir ? Puisque l'on sait que l'incapacité de travail sera très longue, pourquoi cacher la vérité aux lecteurs ouvriers ?

Accident. — Vendredi, vers 3 heures de l'après-midi, un chariot chargé de briques, venant de Vervicq-Bailleul, pour être remis à M. Beaucarme Delbart, maître paveur, rue Carnot, passait rue des Orphelins.

Arrivé en face de la maison de coiffure de M. Castelin, le conducteur ne put retenir ses chevaux assez tôt pour que la flèche du chariot n'aille pas briser la porte et casser la vitre de la devanture.

M. Beaucarme a fait aussitôt commencer les réparations provisoires.

Une tempête. — Une tempête s'est élevée dans l'après-midi d'hier dans notre ville. A différentes reprises, le vent a soufflé violemment, coupé çà et là par de fortes ondées. On ne signale aucun dégât.

Fédération des sociétés de tir de la région du Nord. — La société des Carabiniers de la Nouvelle Aventure, organise un grand concours fédéral à tir réduit, qui aura lieu à Tourcoing, le 26 mai et 2 et 3 juin.

De très beaux prix seront décernés aux vainqueurs. Une somme de 4 000 fr. d'ailleurs sera affectée aux prix.

Parties de Coqs. — Dimanche 5 mai, on jouera chez D[illegible]better, estaminet du Café National, au Blanc Seau, un 2/3 mort sur 40 francs. Paires de plaisir à 10 francs entre les Amis réunis du Blanc-Seau.

Mise au parc à 5 heures.

— Dimanche après-midi, rendage d'un [illegible] chez Delahaye, estaminet du Vert Galant, grand plaisir.

ÉTATS-CIVILS

Roubaix. — *Naissances du 3 mai.* — Germaine Heriant, rue des Guinguettes, 50 — [illegible] Mullier, rue Saint Laurent, cour François, 22. — Clément Deherripon, [illegible] Bienenmaille, cour Duquesne, 18. — [illegible] tiens, rue de France, cour Gosman, 147. — Louis Verstraeten, rue de la Paix, 15 — Alphonse plaisant, rue d'Estaing, cour Simon, 6. — Sophie Pierronne, rue St-Quentin, 21. — Mario Honoré, rue du Château, 8.

Décès. — Charles Dupuich, 46 ans, rue Béranger, 31 — Eugène Godeaux, 65 ans, rue du Château, — Hermant Milot, 64 ans, rue Pierre de Roubaix.

Tourcoing. — *Naissances du 3 mai.* — Gaston Benoit, Victor Arlequenne, Pauline Lepoutre, Achille Derycke.

Décès. — Edouard Willecomme, 25 ans, 2 mois.

Croix. — *A propos du 1er Mai.* — Le citoyen F. Desbarbieux nous adresse la lettre suivante :

Citoyens rédacteurs,

M. le Maire de Croix, ainsi qu'il m'en avait prévenu enfourche le *dada* de la polémique.

Allons-y donc !

Je ne puis que regretter qu'une décision autre, ait été prise dans vos réunions quant à l'heure du rendez-vous que j'avais crû fixer d'accord avec le maire M. Pluquet.

C'est sur la propositiou du sieur Boucher dont on connait l' « état d'esprit » que l'heure de midi fut enfin adoptée dans les réunions.

Je n'y puis donc rien, quant à moi !

D'autre part, le maire de Croix n'a pas été sans connaître les paroles de conciliation et de pacification que j'ai prononcées en ces réunions contrairement aux violences de Boucher.

Or, en demandant à M. Pluquet de bien vouloir différer l'heure de la réception des délégués — lettre du 30 avril 1894, envoyée par moi à M. le maire de Croix, reproduite dans le *Journal de Roubaix* d'hier — je ne pouvais et ne faisais donc « *aucune menace déguisée* ».

Le maire de Croix peut, autant qu'il le voudra, essayer de justifier la résolution prise par le conseil municipal. Ils assumeront l'un et l'autre la responsabilité du vote qui entrainera une dépense de 147 fr. à la commune pour *déplacement plus qu'inutile* de gendarmes.

A qui fera-t-on croire dans Croix, que c'est le *Parti ouvrier ou moi* qui avons voté la résolution municipale qui devait coûter *cent quarante-sept francs* aux contribuables ?

A aucun esprit sensé c'est certain !

Si le maire croit que c'est envisager l'intérêt des contribuables de Croix en n'acceptant pas de remettre à « neuf heures » plus tard une réception — surtout une réception de délégués de la « classe ouvrière » formant la majorité des électeurs — refus qui devait coûter cent qurrante-sept francs à la commune, il a un étrange souci des deniers communaux.

Son impatience coûte cher aux contribuables et son temps aussi !

Exemple à suivre. — Le commissaire de police de Croix, M. Séguin, a fait une inspection du lait à la barrière de « l'Allumette ».

Sur douze laitiers visités, un seul échantillon a été pris à M. D. F. cultivateur au hameau de Capreau, près de Wasquehal.

Les autres étaient tous bons !

Hem. — *Concours de coqs.* — Demain dimanche 5 mai, aura lieu à l'auberge Dufermont, à la Place, un grand concours de coqs.

On jouera 850 francs répartis en dix prix dont cinq de 100 francs et cinq de 70 francs. Le tirage au sort aura lieu à 2 heures du soir. Chaque société gagnant une paire aura 70 francs et celles qui gagneront deux paires auront 100 francs.

La mise au parc se fera à [illegible] h. précises. Ce concours attirera certainement nombre d'amateurs.

— *Banquet du 1er Mai.* — Une fête familiale, réunissant environ 35 membres du Parti ouvrier, s'est faite le jour du 1er Mai, chez le citoyen Julien Lalard, le seul conseiller municipal socialiste de la commune d'Hem, élu récemment.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner et après le banquet, un concert improvisé a eu lieu. Naturellement, les chants socialistes et ouvriers en ont fait les frais.

Somme toute, les militants socialistes d'Hem, ont fêté le jour des revendications prolétariennes.

Ils espèrent faire mieux l'an prochain.

Halluin. — *Querelle entre dévotes.* — On nous annonce qu'en sortant du salut, le 1er mai, une dévote, nommée Colassin, a été malmenée par ses sœurs en dévotion.

Avant-hier encore, le même fait s'est produit. Plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées autour d'elles.

On parle de jalousie entre toutes ces dévotes. Ou l'amour va t-il se nicher ?

Roncq. — *Concours de pigeons.* — La Société l'*Union*, établie chez M. Stelandre, au *Facteur* organise pour le 5 mai, un concours de pigeons sur Creil.

Prix d'honneur 20 fr. répartis en 2 prix de 5 francs aux 2 premiers pigeons vainqueurs, 2 prix de 5 francs aux 2 premières séries de deux pigeons non-désignés.

Mise 1 fr. 40 par pigeon dont 40 centimes pour frais, bague comprise. Un magnifique régulateur sera joué par série de 2 pigeons à 0,25 centimes. Poule facultative à 0,50 c., à 1 fr., 2 fr. et à 3 francs.

LA BELGIQUE

Association colombophile de Mouscron et Herseau (place). Dimanche 5 mai 1895, St-Just 148 kil 448m.

Jeu de boule. — Commune d'Herseau, hameau du Petit-Audenarde, grand jeu de boule à la platine, chez Rucquin Ducatillon. 200 fr. de prix.

LILLE

TENTATIVE D'ÉVASION
et arrestation mouvementée

Hier matin, le garde-champêtre d'Hellemmes avait amené au Parquet la nommée Marie Moerman, 45 ans, journalière, demeurant rue des Etaques, 9, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Dans les couloirs du Palais-de-Justice Marie Moerman trouva le moyen d'échapper à son gardien et prit la fuite.

Des agents de sureté l'ayant retrouvée rue Nationale vers 11 heures du matin, l'appréhendèrent, mais la femme se coucha par terre et il fallut l'aide de trois garçons brasseurs pour la conduire au poste.

Un des agents a même été mordu par la forcenée.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES
DE LILLE

Séance publique du 3 mai 1895

Président, M. Willay, ouvrier, assesseurs MM. Bergot, Lesaffre, Poutrain, ouvriers, MM. Duval, Villette, Thellier, patrons.

1re affaire. — M... contre Deflandre, teinturier.

L'ouvrier réclame une indemnité à son patron, pour résilier son contrat de louage; refus du patron.

Le Conseil condamne Deflandre à 50 fr., comme indemnité et aux frais.

2e affaire. — F... contre Crépelle-Fontaine.

Le demandeur fait défaut. Affaire rayée.

3e affaire. — D... contre Rémy, filateur.

L'ouvrier réclame une quinzaine pour défaut de prévenance.

Le Conseil prononce défaut contre Rémy et le condamne à payer 17 fr. 60 à l'ouvrier et aux frais.

4e affaire. — H... contre Baudin, maçon.

Il réclame une indemnité pour perte de temps.

Affaire remise à huitaine

5e affaire. — L..., menuisier, contre Pardoers, meunier.

Il réclame une indemnité de perte de temps, pour défaut de prévenance.

Affaire arrangée.

6e affaire. — V.., contre Debuchy, filateur.

L'ouvrier réclame une indemnité pour défaut de délai de prévenance.

Le patron fait défaut : il est condamné à payer à l'ouvrier 16 fr. 50 et aux frais.

O. P.

Le port du viatique. — L'arrêté municipal reste toujours lettre morte pour les prêtres.

Hier encore, un desservant de l'église de Vauban se promenait à sept heures du matin avec tout son attirail, rue Barre.

Aucun agent, croyons-nous, n'a inquiété ce desservant révolutionnaire dans sa promenade matinale.

Un père qui viole son enfant

Une révoltante affaire de mœurs vient de mettre en émoi les habitants de la rue Saint-Sébastien. Un homme de 34 ans, nommé L..., cordonnier, marié et père de quatre enfants a été arrêté hier sous l'inculpation de viol de sa petite fille âgée de dix ans.

Voici comment les faits ont été découverts :

Le 29 avril dernier une locataire de la maison, L... passant devant la porte de sa chambre entendit des cris d'enfants. Elle regarda par le trou de la serrure et vit l'ignoble père qui jeta sa petite fille sur son lit. Elle n'osa entrer, mais fit part de ce dont elle venait d'être témoin aux autres locataires.

L'enfant étant descendue quelques instants après, ceux-ci l'interrogèrent et la petite déclara que son père l'avait déjà violé plusieurs fois.

La police fut informée et hier matin, des agents de sûreté allèrent chercher L... et le conduisirent devant M. Marion, commissaire du 2e arrond'ssement qui, après un interrogatoire sommaire, le déféra au Parquet.

Dans l'après-midi, M. Vitry, juge d'instruction, le confronta avec sa petite fille. Mais L... nia énergiquement, malgré les déclarations nettes que fit l'enfant

M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, a été chargé d'examiner la petite L... Il remettra aujourd'hui son rapport au juge d'instruction.

ARRESTATION D'UN ESCROC

Hier matin, la patronne de la maison portant le numéro 7 de la rue du Frenelet alla informer M. Florin, inspecteur de la sûreté, que deux individus avaient passé la nuit chez elle, où ils avaient dépensé beaucoup d'argent et qu'à leurs allures louches elle pensait bien qu'ils venaient de commettre un vol.

M. Florin se rendit aussitôt avec deux agents de la sûreté rue du Frénelet, fit lever les deux individus et les conduisit au poste du 3e arrondissement. Là, M. Dreyfus, commissaire, les interrogea et l'un d'eux, Arthur Desjardins, 52 ans, représentant de commerce à Amiens, déclara que jeudi, en passant à Mauliers-au-Cois (Somme) il s'était présenté dans une ferme où justement il n'y avait personne et qu'il en avait profité ponr enlever dans une armoire une somme de 3 ou 4000 fr.

Ayant renrontré quelques instants après un de ses amis François Margeray, 35 ans, il l'avait emmené à Lille avec lui, après lui avoir dit qu'il avait fait un héritage. En route il lui avait avoué son vol et lui avait donné quelques centaines de francs.

Desjardins qui a aussi avoué ne pas en être à son coup d'essai a été ainsi que son complice, mis à la disposition du parquet.

LES FÊTES UNIVERSITAIRES

Le comité des Etudiants de l'Etat, formé pour les fêtes universitaires, s'est réuni, jeudi, à six heures du soir, au siège de l'Association.

Des délégués ont été choisis pour servir de cicerone aux étudiants etrangers qui viendront aux fêtes des 1er, 2 et 3 juin

Voici, jusqu'à présent les Associations d'étudiants qui ont accepté officiellement d'envoyer des représentants :

Gand, Poitiers, Dublin, Bruxelles, Marseille, Paris, Turin, Caen, Toulouse.

Grave accident. — Hier, vers 10 h. 1/2 du matin, un camion chargé de caisses de bonneterie et conduit par le cocher Charles Boulin, traversait la rue du Priez. Tout d'un coup une caisse mal assujettie tomba du haut du camion sur la tête d'un passant M. Eugène Guillaume, 55 ans, agent de renseignements commerciaux, rue du Cirque, 3.

Le pauvre homme eut le cuir chevelu coupé sur une longueur de 5 centimètres environ et d'assez fortes contusions aux jambes et aux bras.

Relevé aussitôt, il fut transporté à la pharmacie Rollez où il reçut les soins du docteur Rouzé. Il a été ensuite reconduit à son domicile.

Un escroc. — Sous ce titre, nous annonçions hier l'arrestation d'un sieur Wille, inculpé d'abus de confiance, au préjudice de Mlle Liévin-Wille, qui a été remis en liberté, prétend qu'il est innocent et à l'appui de ses affirmations affirme posséder des reçus de sa cliente.

Petits faits locaux. — Procès-verbal a été dressé à la charge : 1° d'Achille Rousseaux, 32 ans, manœuvre, rue du Croquet, pour ivresse et coups à un cabaretier de la rue du Bleu-Mouton ; 2° de Charles Debruyne, 43 ans, cordonnier, rue du Barbier-Maes, 5, pour coups à sa femme.

— En vertu d'un extrait de jugement correctionnel, pour coups, le nommé César Dété, 36 ans, tondeur de chevaux, a été arrêté.

On demande de bons vendeurs de journaux. S'adresser au « Tivoli lillois », 28, rue de Fives.

Service télégraphique. — Le service télégraphique sera inauguré à Wattignies et à Sainghin-en-Weppe le 10 mai courant.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord, a l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte vient de prendre les dispositions suivantes :

Sous réserve de l'observation ci-après, les **coupons de retour**, des billets d'aller et retour individuels délivrés : 1° A partir du Mardi 21 mai, inclus seront valables jusqu'au mardi 28 Mai inclusivement

2° A partir du vendredi 31 mai inclus, seront valables jusqu'au jeudi 6 juin inclusivement.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 28 mai ou après le 6 juin, selon le cas.

B. Les billets collectifs de famille pour les vacances présentant des réductions de 15 a 45 pour 100, et les billets hebdomadaires de bains de mer présentant des réductions de 20 à 44 0/0 seront mis en distributions aux mêmes dates et auront la même durée de validité que les billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

VÉRIFIEZ TOUJOURS

Ecrit sur chaque boite avec bande fermée,
Figurant sur les pains, dans la pâte embaumée,
Le titre du Savon des Princes du Congo,
De sa bonne origine est l'authentique sceau.
L, Motar au savonnier Victor Vaissier

LE NORD

DUNKERQUE

— *Grave accident.* — Le nommé Locointe, Gaston, âgé de 8 ans, qui s'amusait sur un véhicule, placé le long du canal de Furnes et appartenant à M. Lefebvre, vidangeur, fit un faux pas et tomba si malheureusement que dans sa chute il se fractura la cuisse gauche et reçut plusieurs contusions sur diverses parties du corps. Le jeune Gaston a été transporté chez ses parents rue du Jeu de Mail, 32.

Accident de tramways, — Hier matin, vers 10 heures, un marin de passage à Dunkerque, Mainteck Jean, âgé de 47 ans, se disposait à pénétrer dans la rue du Quai, portant une lourde valise sur l'épaule, quand tout à coup arriva derrière lui un tramway qui le renversa sur la chaussée.

Mainteck a reçu de fortes contusions à l'épaule droite et au côté droit.

Après avoir reçu les premiers soins, il a été conduit à l'hôpital.

— *Sous les pieds d'un cheval.* — La voiture de M. le docteur Denèvre traversait hier à midi, la rue du Milieu, où un grand nombre d'enfants s'amusaient. La petite Rosine Mentacq, âgée de 3 ans, vint se jeter dans les jambes du cheval et fut renversée.

La voiture s'arrêta aussitôt et la jeune enfant qui n'avait reçu que de légères blessures, au sommet de la tête, fut relevée aussitôt. M. le docteur Denèvre lui prodigua ses soins et l'amena chez ses parents

— *Vol de viande.* — Le nommé Georges M..., âgé de 26 ans, marchand ambulant, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir volé deux tranches de gigot du poids de un kilog au préjudice de M. Caboche, boucher.

M... s'était rendu à l'abattoir sous prétexte d'emprunter le chariot du boucher ; il s'était introduit dans son compartiment de tuerie et coupa deux belles tranches d'un gigot suspendu.

Coudekerque-Branche. — *Locataires indélicats.* — Les nommés Henri D et Remy D., alors qu'ils étaient encore locataires du nommé Emile Dhorme, à Rosendael, ont déménagé en emportant une certaine quantité de planches et de briques. Procès verbal leur a été dressé.

Rosendaël. — *Arrestation.* — Le garde Laniez et le préposé d'octroi Vanbevelaer se trouvant à l'estaminet du *Père Lachaise*, y ont remarqué un nommé Alfred Verhille qui, à leur aspect, dissimula vivement deux objets sous sa blouse. Le garde l'invita à exhiber ces objets. Il vit alors une clef anglaise et une brosse de plafonneur.

Verhille déclara que ces objets lui appartenaient et qu'ayant obtenu un emploi dans une usine il n'en avait plus besoin et cherchait à les vendre. Pressé de questions, il déclara qu'il avait emprunté la brosse chez le nommé Planckeel peintre à Rosendaël et la clef anglaise chez le nommé Gilles Verhille.

Il a aussi avoué avoir vendu une voiture à bras, empruntée chez le nommé Cousyn, marchand de bois à Coudekerque-Branche, une voiture à bras empruntée au nommé Vanhamme, charron à Dunkerque et une clef anglaise qu'il s'était fait remettre pour le compte d'une autre personne par M. Vancayzeele, forgeron à Dunkerque et enfin une brouette empruntée à l'hospice et qu'il a vendue comme tous les autres objets empruntés

Gravelines. — *Infraction aux lois sur la pêche côtière.* — Les nommés Lefebvre Pierre, patron du bateau de pêche *269* et Pleuret Jean, patron du *241* ont été l'objet d'un procès-verbal pour infraction aux lois sur la pêche côtière.

CAMBRAI

SOTTISES OPPORTUNISTES

Un monsieur qui fait le bel esprit dans le *Libéral* de Cambrai, et qui, à propos du 1er Mai, se paie la tête de nos amis Guesde, Clovis Hugues, etc., qu'il trouve « barbus comme des popes, chevelus comme des Mérovingiens », croit avoir trouvé la cause qui fait dégénérer la fête annuelle du travail à chaque printemps. Les ouvriers ne manifestent plus parce que le gouvernement a su prouver, notamment à Fourmies, en 1891, qu'il ne craignait pas de surpasser l'Empire à la Ricamarie.

« La vérité, dit le bel esprit du *Libéral*, c'est que tous ont, comme le bon Panurge, une peur naturelle des coups et que les mesures préventives que le gouvernement prend chaque année, au moment de la « mobilisation du prolétariat », les impressionnent profondément, etc... »

On ne discute pas de telles sottises. On se contente de les signaler au public, pour en faire justice.

M. CAMBERLOT.

Caudry. — *Désagréable surprise.* — Vendredi vers 5 heures du matin, M. Spéneux, commissaire de police, accompagné d'un agent se présentait au domicile de M. L... dessinateur.

La présence à cette heure de la police mit le quartier en émoi, les commentaires allaient déjà leur train.

Voici en somme de quoi il s'agissait.

M. L... est marié à une femme qu'il a quittée et qui habite Calais.

Il vit à Caudry en compagnie d'une honnête ouvrière.

Nous devons dire que les deux époux séparés sont en instance de divorce. C'est probablement pour obtenir la séparation à son profit que la dame X. a fait constater le délit d'adultère.

Nous ne pensons pas que l'affaire ait d'autre suite.

Mort subite. — Hier, vers une heure de l'après-midi le nommé Gabet, ancien tulliste âgé d'environ 60 ans est tombé sans connaissance rue St-Quentin en face chez M. Brulion, Relevé aussitôt par des passants il fut transporté à son domicile où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Gabet était d'une piété exemplaire. Le matin même il avait communié ainsi qu'il le faisait d'ailleur très souvent.

AVESNES

Rousies. — *Accident du travail.* — Emile Huart, demeurant à Ferrière-la-Grande et travaillant à l'usine de Rousies, a été fortement blessé à la jambe par un marteau-pilon.

Gognies-Chaussée. — *Fraudeur.* — Le sieur Dupont Martial a été arrêté cette semaine pour fraude et a été conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Sous-le-Bois. — *Voies de fait.* — La gendarmerie de Maubeuge a dressé procès-verbal au nommé Rasquinet Noël, lamineur à l'usine Dorlodot. 37 ans, né à Naples (Italie), pour violences et voies de fait exercées sur le nommé Robert, lamineur au même lieu.

Maubeuge. — *Mari brutal.* — Le sieur Théodore Lixon, journalier, demeurant au faubourg de Valenciennes est un homme très violent envers sa femme, la nommée Marie-Anne Vienne, âgée de 46 ans. Ces jours derniers, après l'avoir maltraitée toute la journée il la battit encore le soir dans son lit, au point que le fils qui couchait dans une chambre voisine, pris de peur, s'évanouit. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a dressé procès-verbal.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 Mai 1895

Présidence de M. MARTIN, vice-président.

Coups. — Dans le courant du mois d'avril, le nommé Leclercq, Florimond, agent de police à Roubaix, entrait avec sa femme au cabaret Rombau, rue des Fleurs, vers 11 heures du soir. Au bout de quelques instants, il eut une altercation avec quelques consommateurs, parmi lesquels se trouvait M. Merschaut, Théodule, secrétaire de la Coopérative « La Paix.

Ce dernier lui faisant observer que sa place n'était pas au cabaret, fut gratifié d'un formidable coup de poing qui le renversa et lui occasionna une blessure à l'œil gauche, qui l'a mis dans l'impossibilité de remplir ses fonctions pendant quinze jours.

Après ce bel exploit, l'agent Leclercq prit la fuite et le lendemain, sur la plainte de M. Merschaut, il fut mis en demeure de donner sa démission, au lieu d'être purement et simplement révoqué.

Le tribunal s'est montré envers lui d'une grande indulgence, en ne lui infligeant que 25 francs d'amende Encore lui accorde-t-il le sursis. Il est en outre condamné à 16 fr. de dommages et intérêts envers la partie civile.

S'il s'était agi d'un pauvre prolétaire, il aurait été bien exposé à n'en pas sortir à si bon marché.

Vol — Joseph Dhondt, 40 ans, tisserand, travaillant chez M. Harincourt, fabricant de tapis à Roubaix, a été surpris avec sept bobines de soie qu'il avait soustraites à son patron dans un moment d'oubli. Les bobines furent remises de suite, mais le patron n'en porta pas moins plainte, et aujourd'hui Dhondt comparait devant le tribunal, qui prend en considération ses bons antécédents et sa nombreuse famille (car il a six enfants) et ne lui inflige que 25 francs d'amende, avec le bénéfice de la loi Berenger.

Autres condamnations. — Le tribunal prononce en outre les condamnations suivantes :

Gallet Aimé, Gallet Léon, Decroix Paul, chacun 30 fr. d'amende avec sursis, pour coups: Burque Henri, 6 mois de prison pour vol : Lepoivre Séraphin, 3 mois pour vol ; Depauw Emile, 8 jours pour coups : Hiest Ursuline, 13 ans, pour usage d'un timbre oblitéré ; Martin Auguste, 6 mois et 25 fr. pour abus de confiance ; Weys Théophile, 4 mois pour outrages publics à la pudeur; Médor Clément, 8 mois pour expulsion ; femme Allard, 2 mois pour vol.

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fives, 28.

[illegible]s bras l'un de l'autre. Le soleil arrivant de Marseille, qui pénétrait à travers l'ouverture de la porte les montrait dans un flot de lumière. D'abord ils ne virent rien de ce qui les entourait. [illegible] bonheur les isolait du [illegible] ils ne parlaient que par ces [illegible] qui sont les élans [illegible] vive qu'ils semblent l'expression de la douleur.

Tout à coup Edmond aperçut la figure sombre de Fernand, qui se dessinait dans l'ombre, pâle et menaçante; par un mouvement dont il ne se rendait pas compte lui-même, le jeune Catalan tenait la main sur le couteau [illegible] à sa ceinture.

— Ah ! pardon, dit Dantès en fronçant le sourcil à son tour, je n'avais pas remarqué que nous étions trois. Puis, se tournant vers Mercédès :

— Qui est Monsieur ? demanda-t-il.

— Monsieur sera votre meilleur ami Dantès, car c'est mon ami à moi, c'est mon cousin, c'est mon frère ; c'est Fernand ; c'est-à-dire l'homme qu'après vous, Edmond, j'aime le plus au monde; ne le reconnaissez-vous pas ?

— Ah ! si fait, dit Edmond ; et, sans abandonner Mercédès dont il tenait la main serrée dans une des siennes, il tendit avec un mouvement de cordialité son autre main au Catalan,

Mais Fernand, loin de répondre à ce geste amical, reste muet et immobile comme une statue.

Alors Edmond promena son regard investigateur de Mercédès émue et tremblante, à Fernand, sombre et menaçant.

Ce seul regard lui apprit tout.

La colère monta à son front.

— Je ne savais pas venir avec tant de hâte chez vous, Mercédès, pour y trouver un ennemi.

— Un ennemi ! s'écria Mercédès avec un regard de courroux à l'adresse de son cousin ; un ennemi chez moi, dis-tu, Edmond ! Si je croyais cela, je te prendrais sous le bras et je m'en irais à Marseille, quittant la maison pour n'y plus jamais rentrer.

L'œil de Fernand lança un éclair.

— Et s'il t'arrivait malheur, mon Edmond, continua-t-elle avec ce même flegme implacable qui prouvait à Fernand que la jeune fille avait lu jusqu'au plus profond de sa sinistre pensée, s'il t'arrivait malheur, je monterais sur le cap de Morgion, et je me jetterais sur les rochers la tête la première.

Fernand devint affreusement pâle.

— Mais tu t'es trompé, Edmond, poursuivit-elle, tu n'as point d'ennemi ici ; il n'y a que Fernand, mon frère, qui va te serrer la main comme à un ami dévoué,

Et à ces mots la jeune fille fixa son visage impérieux sur le Catalan, qui, comme s'il eût été fasciné par ce regard, s'approcha lentement d'Edmond et lui tendit la main.

Sa haine, pareille à une vague impuissante, quoique furieuse, venait se briser contre l'ascendant que cette femme exerçait sur lui

Mais à peine eut-il touché la main d'Edmond, qu'il sentit qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait faire, et qu'il s'élança hors de la maison.

— Oh ! s'écriait-il en courant comme un insensé et en noyant ses mains dans ses cheveux, oh ! qui me délivrera donc de cet homme ? malheur à moi ! malheur à moi !

— Eh, le Catalan ! eh, Fernand ! où cours-tu ? dit une voix.

Le jeune homme s'arrêta tout court, regarda autour de lui, et aperçut Caderousse attablé avec Danglars sous un berceau de feuillage.

— Eh ! dit Caderousse, pourquoi ne viens-tu pas ? Est-tu donc si pressé que tu n aies pas le temps de dire bonjour aux amis ?

— Surtout quand ils ont encore une bouteille presque pleine devant eux, ajouta Danglars.

Fernand regarda les deux hommes d'un air hébété, et ne répondit rien.

— Il semble tout penaud, dit Danglars en poussant du genou Caderousse : est-ce que nous nous serions trompés, et qu'au contraire de ce que nous avions prévu, Dantès triompherait ?

— Dame ! il faut voir, dit Caderousse ; et se retournant vers le jeune homme : Eh bien ! voyons, le Catalan, te décides-tu ? dit-il.

Fernand essuya la sueur qui ruisselait de son front et entra lentement sous la tonnelle, dont l'ombrage semblait rendre un peu de calme à ses sens et la fraicheur un peu de bien-être à son corps épuisé.

— Bonjour, dit-il, vous m'avez appelé, n'est-ce pas ?

Et il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur un des sièges qui entouraient la table.

— Je t'ai appelé parce que tu courais comme un fou, et que j'ai eu peur que tu n'allasses te jeter à la mer, dit en riant Caderousse. Que diable, quand on a des amis, c'est non-seulement pour leur offrir un verre de vin, mais encore pour les empêcher de boire trois ou quatre pintes d'eau.

Fernand poussa un gémissement qui ressemblait à un sanglot, et laissa tomber sa tête sur ses deux poignets posés en croix sur la table.

Eh bien ! veux-tu que je te dise, Fernand, reprit Caderousse, entamant l'entretien avec cette brutalité grossière des gens du peuple auxquels la curiosité fait oublier toute diplomatie; eh bien ! tu as l'air d'un amant déconfi.

Et il accompagna cette plaisanterie d'un gros rire.

— Bah ! répondit Danglars, un garçon taillé comme celui-la n'est pas fait pour être malheureux en amour, tu te moques, Caderousse.

— Non pas, reprit celui-ci; écoute plutôt comme il soupire. Allons, allons Fernand, dit Caderousse, lève le nez et réponds-nous: ce n'est pas aimable de ne pas répondre aux amis qui nous demandent des nouvelles de notre santé.

— Ma santé va bien, dit Fernand crispant ses poings, mais sans lever la tête.

— Ah ! vois-tu, Danglars, dit Caderousse en faisant signe de l'œil à son ami, voici la chose : Fernand, que tu vois, et qui est un bon et brave Catalan, un des meilleurs pêcheurs de Marseille, est amoureux d'une belle fille qu'on appelle Mercédès ; mais malheureusement il parait que la belle fille de son côté est amoureuse du second du *Pharaon* ; et, comme le *Pharaon* est entré aujourd'hui même dans le port, tu comprends ?

— Non, je ne comprends pas, dit Danglars.

— Le pauvre Fernand aura reçu son congé, continua Caderousse.

— Eh bien ! après ? dit Fernand relevant la tête et regardant Caderousse en homme qui cherche quelqu'un sur qui faire tomber sa colère; Mercédès ne dépend de personne n'est-ce pas ? et elle est bien libre d'aimer qui elle veut.

— Ah ! si tu le prends ainsi, dit Caderousse, c'est une autre chose ! Moi je te croyais un Catalan; et l'on m'avait dit que les Catalans n'étaient pas hommes à se laisser supplanter par un rival; on avait même ajouté que Fernand surtout était terrible dans sa vengeance.

Fernand sourit avec pitié.

— Un amoureux n'est jamais terrible, dit-il.

— Le pauvre garçon, reprit Danglars feignant de plaindre le jeune homme du plus profond de son cœur Que veux-tu ? Il ne s'attendait pas à voir ainsi revenir Dantès tout à coup, il le croyait peut-être mort, infidèle, qui sait ! Ces choses-là sont d'autant plus sensibles qu'elles nous arrivent tout à coup.

— Ah ! ma foi, dans tous les cas, dit Caderousse qui buvait tout en parlant et sur lequel le vin fameux de La Malgue commençait à faire son effet, dans tous les cas; Fernand n'est pas le seul que l'heureuse arrivée de Dantès contrarie : n'est-ce pas, Danglars ?

— Non, tu dis vrai, et j'oserais presque dire que cela lui portera malheur.

— Mais n'importe, reprit Caderousse en versant un verre de vin à Fernand et en remplissant pour la huitième ou dixième fois son propre verre, tandis que Danglars avait à peine effleuré le sie ; n'importe, en attendant il épouse Mercédès, la belle Mercédès ; il revient pour cela, du moins.

Pendant ce temps, Danglars enveloppait d'un regard perçant le jeune homme, sur le cœur duquel les paroles de Caderousse tombaient comme du plomb fondu.

— Et à quand la noce ? demanda-t-il?

— Oh ! elle n'est pas encore faite ! murmura Fernand.

— Non, mais elle se fera, dit Caderousse, aussi vrai que Dantès sera le capitaine du *Pharaon*, n'est-ce pas, Danglars?

(A *Suivre*).